

Le **vingt-huit juin deux mille vingt et un, dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle polyvalente de Les Trois Pierres, sous la présidence de Mme Monique BERTRAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2021

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, M Michel CERVANTES, Mme Sophie LEGROS, Mme Dominique BRENNAN, M Philippe TETREL, M Cédric ROBERT, M Jean-Pierre SIMON, Mme Carole JULIEN, M Nicolas JACHET, Mme Agnès BEAUDRU, M Mathieu GOUJON, M Vincent NAVARRE, M Denis GRENET, Mme Céline LECOMPTE, M Guillaume EDOUARD

Secrétaire de séance : Mme Céline LECOMPTE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021.
2. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole
  - Communication Comptes Administratifs
3. Personnel communal
4. Travaux
5. Ecole : Mobilier
6. Classement des chemins ruraux dans le domaine public
7. Salle polyvalente – Conventions d'utilisation
8. Informations Diverses
9. Questions Diverses

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021**

***Délibération 2021-27***

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

**2. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole  
Communication Comptes Administratifs**

***Délibération 2021-28***

Le Conseil communautaire du 20 mai 2021 a adopté les comptes administratifs 2020 et la note synthétique de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

L'article L.521 1-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale »

L'ensemble des documents relatifs au budget a été communiqué aux membres du conseil municipal.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents**

- **Prend** acte de la communication des documents budgétaires : comptes administratifs, de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

### **3. Personnel Communal**

Madame le Maire et M. Cervantès informent le conseil municipal qu'ils ont été reçus à Rouen par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des Services de l'Education Nationale qui avait diligenté une enquête administrative portant sur les plaintes déposées contre l'ATSEM et sur le fonctionnement de l'école. Monsieur le DASEN a restitué le résultat de cette enquête menée sur la période de 2014 à aujourd'hui. Madame le Maire confirme qu'elle prend en compte tous les éléments portés à sa connaissance.

Elle informe également que :

- L'ATSEM de la classe de maternelle a effectué une formation par le CNFPT du 23 au 25 juin.
- La commission du personnel a travaillé sur une réorganisation des emplois du temps des ATSEM pour la prochaine rentrée scolaire en prenant en compte la nouvelle répartition des élèves et des classes.
- Madame Cottard, Directrice de l'école, quitte l'école et sera remplacée par Mme Goulet à la rentrée prochaine.

#### **Renouvellement des contrats**

**Délibération 2021-29**

Madame le Maire propose de renouveler le contrat de Madame Hamard pour cet été (entretien mairie) et pour l'année scolaire (entretien école et mairie) ainsi que celui de Madame Lelièvre pour la prochaine année scolaire (surveillance pendant la pause méridienne).

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents**

- **Autorise** Madame le Maire à signer ces renouvellements de contrats

### **4. Travaux**

La commission « Travaux » s'est réunie le 25 juin. Elle a étudié les différents devis reçus pour les actions suivantes :

**Délibération 2021-30**

- Portails, clôture de l'école et de la salle polyvalente, passages sélectifs  
La modification des portails actuels et des clôtures de la cour de l'école et de la salle polyvalente permettra d'installer des passages sélectifs en bois et sécurisera les entrées et sorties d'école, ainsi que l'accès à la borne incendie de la salle polyvalente.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents**

- **Accepte** le devis de l'entreprise « Clôtures de Seine » (7500 € HT) et de l'entreprise « Caux MDP » (18351.93€ HT).
- **Autorise** Madame le Maire à signer ces commandes
- **Demande** à ce que les travaux soient terminés pour la rentrée scolaire de septembre 2021

M Tetrel précise que l'entreprise Esprit Jardin a été consultée mais que celle-ci ne pouvant intervenir dans les délais à préférer ne pas remettre d'offre.

**Délibération 2021-31**

- Ecole : Peinture d'une classe  
M Tetrel présente le devis retenu par la commission pour des travaux de peinture, revêtement du sol de la classe située dans l'aile gauche de la mairie.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des présents

- **Accepte** le devis de l'entreprise « Leroux Peinture Menuiserie » (6704,61 € HT)

- Terrain communal – Recherche de cavités liées aux indices 018 et 052  
M Tetrel informe qu'il a commencé à demander des devis pour la recherche de cavités liées aux indices 018 et 052 – rue du village. Une première entreprise a remis sa proposition de 56 forages.  
Le conseil municipal décide de reporter ce point à la prochaine séance à l'automne avec d'autres devis comparatifs.

**5. Ecole**

Rapport du Conseil d'école du 22 juin 2021

Madame Brennan précise que l'effectif prévisionnel de rentrée est de 110 élèves.

Toutes les classes participent à une sortie le jeudi 1<sup>er</sup> juillet dans le respect des gestes barrières. Les élèves piqueniqueront et cueilleront des fraises.

La liste des petits travaux d'entretien a été donnée et sera réalisée cet été.

Achat de mobilier

**Délibération 2021-32**

Le mobilier de l'école vieillissant, Il est décidé d'établir un planning annuel de renouvellement progressif des meubles de chaque classe. Il est proposé l'achat de nouveaux équipements pour la classe des CM cet été.

Les devis de mobilier sont présentés (tables individuels, casiers, chaises, bureau de maître)

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 15 voix pour

- **accepte** le devis de la société MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 6303.65 € TTC
- **autorise** l'affectation de la dépense à l'opération 096 du budget.

Ecole Numérique

**Délibération 2021-33**

Le projet d'école numérique a été retenu au plan national de relance. Les 3 classes élémentaires seront équipées dès la rentrée scolaire de matériels numériques.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 15 voix pour

- **autorise** l'affectation de la dépense à l'opération 127 du budget.

**6. Classement des chemins ruraux dans le domaine public**

M Cervantes expose que les caractéristiques de certains chemins ruraux sont devenues, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Il serait souhaitable de procéder au classement dans la voirie publique de certains chemins ruraux.

Le conseil municipal demande qu'une commission communale se réunisse et examine ces différents points avant tout classement.

**7. Salle polyvalente – Conventions d'utilisation**

Madame Legros espère que la fin de la crise sanitaire permettra d'autoriser les associations communales à reprendre leurs activités dans la salle polyvalente dès le mois de septembre.

Elle précise qu'un certain nombre de règles régissent la mise à disposition d'un local municipal. La formalisation des conditions dans une convention écrite est indispensable. Elle propose qu'une convention soit signée par chaque association communale pour l'occupation et l'utilisation de la salle polyvalente pour leurs différentes activités.

Mme Legros donne lecture de la convention proposée

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **Accepte** ce type de convention qui devra être signée par chaque Président d'association communale pour pouvoir bénéficier de la salle polyvalente selon le planning communal.
- **Autorise** Madame le Maire à établir et signer ces conventions.

**8. Informations diverses**

Madame le Maire informe :

- en cas de nid de frelons, il convient de contacter la plateforme de lutte contre le frelon asiatique au 02 77 64 57 76 ou de consulter le site internet : <http://www.frelonasiatique76.fr>

**9. Questions diverses**

Prochaine séance du conseil municipal le lundi 13 septembre 2021

La séance est levée.

<b>BEAUDRU Agnès</b>	
<b>BERTRAND Monique</b>	
<b>BRENNAN Dominique</b>	
<b>CERVANTES Michel</b>	
<b>EDOUARD Guillaume</b>	
<b>GOUJON Mathieu</b>	
<b>GRENET Denis</b>	

<b>JACHIET Nicolas</b>	
<b>JULIEN Carole</b>	
<b>LECOMPTE Céline</b>	
<b>LEGROS Sophie</b>	
<b>NAVARRE Vincent</b>	
<b>ROBERT Cédric</b>	
<b>SIMON Jean-Pierre</b>	
<b>TETREL Philippe</b>	